

## 1. Zielsetzung

Mit dem swiss.jury.system soll folgendes erreicht werden:

- Mit einer grossen Anzahl von Juroren soll eine breiter abgestützte Beurteilung ermöglicht werden.
- Jeder Juror soll für seine Beurteilung die Zeit zur Verfügung haben, die er persönlich braucht, damit er ohne Termindruck entscheiden kann.
- Jeder Juror soll die Filme ohne den Zwang eines vorgegebenen Jurierungs-Systemes beurteilen.
- Jeder Juror soll ohne Meinungsdruck anderer Juroren oder Aussenstehender urteilen.
- Jeder Autor soll zu seinem Film eine schriftliche, tabellarische Beurteilung der Filmmerkmale erhalten.
- Dieses System soll dazu beitragen, dass das nationale „festival swiss.movie“ als eigenständiges Festival wahrgenommen wird und keine Fortsetzung der Regionalen Festivals darstellt.

## 2. Organisation

- Jeder Club von swiss.movie hat das Recht, einen Juror zu melden.
- Der Termin dazu wird vom Zentralvorstand den Clubs mitgeteilt.
- Die Jury umfasst 12 Juroren.
- Treffen mehr Meldungen ein, trifft der Zentralvorstand eine Auswahl. Die Auswahl muss nicht begründet werden.
- Treffen weniger Meldungen ein, bietet der Zentralvorstand weitere Juroren auf.
- Die ausgewählten Juroren erhalten alle Filme auf DVD.
- Diese Filme werden gemäss Ehrenkodex bewertet und pro Kategorie wird vom Juror eine Rangreihe erstellt.
- Zu jedem Film wird vom Juror ein Bewertungsblatt erstellt (Ausnahme one-minute-movie).
- Jeder Juror macht zu den Spezialpreisen seinen Vorschlag.
- Die Bewertungen und Rangreihen werden termingerecht an den Zentralvorstand eingereicht.
- Der Zentralvorstand erstellt aus den 12 Jurorenmeinungen eine Gesamtrangreihe und eine Gesamtbeurteilung pro Film.
- Die Zuteilung der Medaillen erfolgt nach der Rangreihe im Rahmen des zur Verfügung stehenden Kontingentes.
- Die Gesamtbeurteilung wird dem Autor anlässlich der Preisverteilung übergeben.
- Die Juroren werden erst am „festival swiss.movie“ bekanntgegeben und sind bis dahin anonym.

## 3. Aufgaben der Juroren

- Die notwendigen Formulare werden den Juroren als Excel-Dateien per e-mail abgegeben.
- Beurteilung der abgegebenen Filme bis zum vorgegebenen Termin.
- Erstellen einer Rangreihe pro Kategorie.
- Ausfüllen des Bewertungsformulars pro Film.
- Die Formulare werden wieder per e-mail zur Auswertung zurückgesandt.

## 4. Auswertung

- Die Auswertung wird vom Delegierten für Wettbewerbe von swiss.movie durchgeführt.
- Er kann dazu weitere Mitglieder aufbieten.

## 5. Ehrenkodex

- Jeder Juror verpflichtet sich, die Filme sachlich und fair zu beurteilen.
- Dazu gehört, dass er sich die notwendige Zeit nimmt und ein angemessenes Umfeld schafft.
- Jeder Film wird bewertet, fehlen einzelne Beurteilungen, müssen diese nachgeliefert werden.
- Jeder Juror steht mit seiner Unterschrift hinter seiner Meinung.
- Es werden keine Kontakte zu Autoren hergestellt.
- Es werden keine Kommentare und Meinungen an Dritte abgegeben.
- Ein Juror darf bei keinem der Filme des festival.swiss.movie beteiligt sein.

## 1. Objectifs

Avec le swiss.jury.system les objectifs suivants sont atteints :

- Avec une augmentation des membres du jury, un jugement plus équilibré est attendu.
- Sans aucune pression de délai, chaque membre du jury a beaucoup de temps à disposition pour effectuer son jugement.
- Chaque membre du jury juge les films sans la contrainte d'un système de Jugement fixé à l'avance.
- Chaque membre du jury juge sans pression des opinions des autres jurés ou d'observateurs externes.
- Chaque auteur reçoit un jugement écrit sous forme d'un tableau détaillant des critères cinématographiques.
- Ce système concourt à faire du festival swiss.movie une manifestation indépendante sans lien direct avec les festivals régionaux.

## 2. Organisation

- Chaque club de swiss.movie a le droit de proposer un membre du jury.
- Le délai est fixé et publié par le comité central de swiss.movie.
- Le jury est composé de 12 membres.
- Si les clubs présentent plus de 12 jurés c'est le comité central qui choisit les membres du jury. Le choix n'est pas justifié.
- Si les clubs présentent moins de 12 jurés, c'est le comité central qui choisit d'autres membres du jury.
- Les membres du jury choisis reçoivent tous les films sur DVD.
- Les films sont jugés selon un code d'honneur. Chaque juré établit un classement par catégorie.
- Par film, une feuille d'évaluation est remplie par chaque juré (Seule exception : la one-minute-cup.)
- Chaque membre du jury fait ses propositions pour les prix spéciaux.
- Les jugements et les classements sont remis au comité central dans les délais.
- Selon les jugements des 12 membres du jury, le comité central établit le classement définitif et une feuille d'évaluation globale par film.
- L'attribution des médailles est faite selon le classement et le contingentement des médailles.
- Lors de la proclamation des résultats chaque auteur reçoit la feuille d'évaluation de son film.
- Les membres du jury sont dévoilés seulement au "festival swiss.movie", jusque là ils restent anonymes.

## 3. Tâches des membres du jury

- Les formulaires nécessaires sont remis aux membres du jury par courriel sous forme de fichiers Excel.
- Juger les films avant le délai déterminé à l'avance.
- Élaborer un classement par catégorie.
- Remplir une feuille d'évaluation par film.
- Les formulaires sont retournés par courriel pour le dépouillement.

## 4. Dépouillement des résultats

- Le dépouillement est effectué par le délégué pour le jury de swiss.movie.
- Il peut faire appel à d'autres membres du comité central.

## 5. Code d'honneur

- Chaque membre du jury s'engage à juger les films objectivement et loyalement.
- En plus il doit prendre le temps nécessaire et juger les films dans un environnement convenable.
- Chaque film doit être jugé. Les jugements manquants doivent être remis au plus vite.
- Chaque membre du jury certifie ses jugements par sa signature,
- Aucun contact avec des auteurs est autorisé.
- Aucun commentaire et opinion d'un tiers est permis.
- Un membre du jury ne peut pas présenter de film ou prendre part à sa réalisation.